

Les régulateurs d'Afrique de l'Ouest conviennent d'un cadre de réglementation commun

Créer un environnement favorable aux TIC

Un environnement qui attire l'investissement et facilite la croissance — tel est l'un des facteurs clés indispensable pour promouvoir le développement d'une infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC). Accomplissant un grand pas en avant préalable à la création de cet environnement, les régulateurs de 15 pays d'Afrique de l'Ouest ont convenu d'un cadre de réglementation commun régissant leurs marchés nationaux des TIC.

Cet accord marque un tournant pour la région, qui cherche à créer un marché unique inspiré du modèle de l'Union européenne. L'objet du cadre de réglementation commun est de faire entrer certaines des nations les plus pauvres de la planète de plain-pied dans la société mondiale de l'information. Toutes les lignes directrices de ce cadre favorisent, pour la fourniture de services TIC, une approche centrée sur le marché et sont conçues pour stimuler les investissements et le développement dans les pays concernés: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Les régulateurs ont élaboré ce nouveau cadre au cours d'un atelier organisé à Accra, Ghana, du 5 au 7 septembre 2005, sous la présidence de John Tandoh, Directeur général par intérim et Président de la *National Communications Authority* du Ghana. Cet atelier a rassemblé plus de 100 participants, des secteurs public et privé, y compris des représentants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), du programme Dynamiser l'accès aux TIC en Afrique (CATIA), de la Commission européenne, de la *Federal Communications Commission* (FCC) des Etats-Unis et de la *United States Agency for International Development* (USAID).

Ainsi que l'a fait observer M. Tandoh à propos de ce nouveau cadre de réglementation, «Ces lignes directrices sont conformes aux meilleures pratiques internationales, tout en étant adaptées

au marché de l'Afrique de l'Ouest. Nous pourrions ainsi penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelle locale.» Ces lignes directrices recouvrent divers thèmes: interconnexion, octroi de licences, numérotage, gestion du spectre, accès universel et politiques générales et législation dans le domaine des TIC. Elles ont été officiellement approuvées par l'Association des régulateurs de télécommunication de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) à sa troisième Assemblée générale annuelle, le 9 septembre 2005, juste après la tenue de l'atelier.

Ainsi que l'a déclaré Daniel Seck, Président de l'ARTAO et Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) du Sénégal, qui a présidé cette Assemblée générale, «Je suis extrêmement heureux que l'ARTAO ait joué le rôle important qui est le sien en rassemblant des représentants de la région pour parvenir à l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir la création d'un marché des TIC harmonisé.»

Ainsi que l'a pour sa part déclaré Hamadoun I. Touré, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, «Ces lignes directrices constituent pour l'Afrique de l'Ouest un cadre de réglementation extrêmement moderne et l'UIT est fière d'être associée à un travail de cette qualité.»

Ce nouveau projet d'harmonisation des marchés des TIC en Afrique de l'Ouest est financé par la



Les régulateurs de l'Afrique de l'Ouest approuvent un cadre commun pour la création d'un marché commun des TIC

Commission européenne et géré par l'Unité de l'UIT chargée de la réforme de la réglementation. Il est le fruit de consultations approfondies avec les régulateurs, opérateurs, prestataires de services et entités de la société civile de la région et complété par la contribution d'un groupe de spécialistes de la réglementation mondialement réputés, d'Afrique et d'Europe.

La CEDEAO et l'UEMOA partagent un même objectif: créer un marché unique et libéralisé des télécommunications dans la région. Les lignes directrices approuvées par l'ARTAO vont maintenant être soumises aux Ministères des communications et aux Chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA pour être approuvées en tant que directives applicables à l'ensemble de la région.

Ainsi que le dit Harry De-Backer, Administrateur principal chargé de la société de l'information et des technologies nouvelles à la Direction générale Développement de la Commission européenne, «Il

s'agit là d'un projet historique catalyseur de l'unité régionale et dont nous espérons qu'il servira de modèle aux futurs projets de réglementation des TIC en Afrique.»

Le Plan d'action d'Istanbul, publié en 2002, reconnaît l'importance cruciale de la réforme de la réglementation, qui est l'un des points principaux de son Programme I. La mise en place d'un «environnement propice» aux TIC est également l'un des objectifs déclarés du Plan d'action arrêté en 2003 au cours de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information. Conformément à ces objectifs, l'immense pas en avant accompli par l'Afrique de l'Ouest pour harmoniser son marché des TIC devrait encore longtemps bénéficier à l'ensemble de la région au cours des années à venir.

Le texte intégral des lignes directrices approuvées peut être consulté sur <http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/ITU-EC-Project/Ghana/Ghana.html>

L'UIT et InfoDev lancent un kit d'aide en ligne sur la réglementation

Du fait de la rapide évolution de l'environnement des technologies de l'information et de la communication (TIC), quelque 140 nouveaux organismes nationaux de réglementation ont été créés au cours des dix dernières années. Face à l'accélération de l'évolution technologique, ceux d'entre eux qui sont créés en particulier dans les pays en développement doivent disposer d'un outil qui puisse aider les régulateurs à prévoir de nouvelles politiques — et à avoir accès à des informations objectives et actualisées sur les meilleures pratiques.

Pour remédier à cette situation, l'UIT et InfoDev (programme multidonateurs en collaboration avec la Banque mondiale) ont mis au point conjointement un kit d'aide en ligne sur la réglementation, paru le 25 juillet 2005. Ce kit, qui est une version nouvelle et améliorée du «Manuel sur la réglementation des télécommunications» publié en 2000 par InfoDev, a pour objet de donner aux régulateurs des informations et des conseils régulièrement mis à jour concernant les problèmes complexes qui se posent à eux.

Le kit se présente sous la forme d'une série de modules qui décrivent les tendances et les pratiques du secteur. Le module sur l'autorisation des services

de télécommunication est déjà accessible, et d'autres devraient être disponibles entre fin 2005 et début 2006. Ils couvriront les aspects juridiques et institutionnels de la réglementation, l'interconnexion, la réglementation des prix et la concurrence, les nouvelles technologies et leurs incidences sur la réglementation ainsi que la gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

Chaque module est articulé autour d'un document principal, qui résume dans les grandes lignes le sujet traité et sert de cadre à des contenus en ligne fournissant des informations plus détaillées au moyen d'hyperliens. En plus d'offrir couramment des conseils pratiques, ce kit peut également servir à la formation.

Lors du lancement du kit d'aide en ligne sur la réglementation, Hamadoun I. Touré, Directeur du BDT, a déclaré que l'objectif de l'UIT et d'InfoDev était de créer un «produit-phare pour les organismes nationaux et régionaux de réglementation, les décideurs du secteur des TIC et d'autres partenaires actifs dans la réglementation des TIC.»

Le nouveau kit d'aide en ligne sur la réglementation des TIC est disponible à l'adresse <http://www.ictregulationtoolkit.org/>